

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 43

N°094

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Pierre SACK
Madame Margaux HOUIS	Madame Sandrine DESIR
Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Jerome LEGENDRE
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles relatif aux travaux publics pour l'entretien, les aménagements et les grosses réparations des bâtiments publics, de travaux de substitution sur les bâtiments, terrains privés et de bâtiments et structures à l'extérieur de la Ville. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6, L2124-1, L2124-2, R2162-13 et R2162-14;

Vu la délibération n°126 du 8 juillet 2019 approuvant la création du groupement de commandes entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Écoles,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant que l'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien, d'aménagements et de grosses réparations des bâtiments communaux et de travaux sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un nouvel accord-cadre relatif aux travaux publics pour l'entretien, les aménagements et les grosses réparations des bâtiments publics, de travaux de substitution sur les bâtiments, terrains privés et de bâtiments et structures à l'extérieur de la ville dont la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers est propriétaire attendant pour les années 2022 à 2025 ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif travaux publics pour l'entretien, les aménagements et les grosses réparations des bâtiments publics, de travaux de substitution sur les bâtiments, terrains privés et de bâtiments et structures à l'extérieur de la Ville dont la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers est propriétaire attendants pour les années 2022 à 2025 passé en groupement de commandes entre la ville et la Caisse des écoles, conformément aux articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 et R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 ou à défaut à sa date de notification si elle est ultérieure jusqu'au 31 décembre 2022, et

renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2025.

Il sera alloté de la manière suivante :

Lot n°	Définition des lots
1	Démolition
2	Gros œuvre, maçonnerie, carrelage
3	Ravalement
4	Plomberie
5	Electricité : Courant Fort
6	Electricité : Courant Faible
7	Cuisine
8	Peinture, Revêtements de sols, Signalétique
9	Menuiserie Serrurerie Métallerie Extérieure Alu PVC Acier Bois Vitrerie
10	Espaces verts, aménagements extérieurs
11	Etanchéité
12	Menuiserie Bois Faux plafond
13	Désamiantage
14	Chauffage Ventilation Climatisation
15	Couverture Zinguerie Charpente
16	Voirie Réseaux Divers
17	Travaux De Sécurisation D'office

:

DIT QUE les lots de l'accord-cadre sont conclus sans minimum ni maximum.

DIT QUE les prix de l'accord-cadre sont unitaires et établis à partir des bordereaux de prix unitaires respectifs pour chaque lot. Des tranches de prix seront fixées sur lesquelles des rabais complémentaires seront proposés.

DIT QUE les lots 2, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 14 et 17 de l'accord-cadre sont multi-attributaires, avec un minimum de deux attributaires par lot et un maximum de trois attributaires par lot sous réserve d'un nombre d'offres suffisant.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer les contrats avec les sociétés qui auront présenté, pour chacun des lots de l'accord-cadre, l'offre économiquement la plus avantageuse.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210610-lmc120552-DE-1-1
Publiée le : 18/06/21
Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire,
Karine FRANCLET

